

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé		
Intitulé de l'unité d'enseignement	Harmonie au clavier	
Code		
Filières, orientations et options	<ul style="list-style-type: none"> - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale chant - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale composition à l'image - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction de chœur - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale direction d'orchestre - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale instrument - - Bachelor of Arts en musique - Discipline principale musique et musicologie - 	
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non	
Site	Genève Neuchâtel	
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1	Si cours semestriel : S3
2. Organisation		
Organisation temporelle	Cours régulier annuel Cours régulier semestriel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>	
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	30	
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre		
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours individuel	
Langue(s) d'enseignement	Français	
3. Prérequis		
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis	
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)		
<ul style="list-style-type: none"> ○ Acquérir une conscience harmonique de base en développant l'audition verticale de la musique. ○ Être capable de réaliser au clavier des harmonisations simples et stylistiquement appropriés sans avoir besoin de les noter. ○ Être capable d'élaborer une harmonisation consciente grâce à la bonne utilisation des degrés et des renversements d'accords, visant à une ponctuation harmonique précise. 		

- Savoir improviser des harmonisations simples mais cohérentes en temps réel, en utilisant des techniques d'improvisation harmonique adaptées à divers contextes musicaux.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Application pratique des notions élémentaires d'harmonie tonale sous forme d'exercices variés. L'enseignement consiste en :

- La réalisation de basses chiffrées et non chiffrées ;
- L'harmonisation de mélodies ;
- La production de modulations.

Bien que ce cours ne s'adresse pas forcément à des pianistes, il sera demandé aux candidat-e-s de faire preuve d'une certaine habileté au clavier.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

Premier examen noté à la fin de la première année : cadences, réalisation d'une basse chiffrée, harmonisation d'une mélodie, exercice d'écoute.

Deuxième examen noté à la fin du troisième semestre : règle de l'octave (gamme harmonisée), réalisation d'une basse non-chiffrée, harmonisation d'une mélodie plus complexe, exercice de modulations.

Dans un temps de préparation limité à 30 minutes, l'étudiant au piano devra faire preuve d'initiative et produire un ensemble de réalisations et d'harmonisations les plus cohérentes possibles.

COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative

Représentant-e de la direction (présidence)

Remarque(s) :

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le

	cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.
8. Remarques	
Dans le cadre de la validation du module, l'unité d'enseignement harmonie au clavier A1 est définie comme éliminatoire, et ne peut par conséquent pas faire l'objet d'une compensation au sein du module dans lequel elle est inscrite.	
9. Bibliographie	
10. Enseignant-e-s	
Coordination : Christophe STURZENEGGER David CHAPPUIS (GE), Raphaël GOGNIAT (GE), David MARTEAU (GE), Jamal MOQADEM (GE), Alberto PEIROLO (GE), Christophe STURZENEGGER (GE). Johann VACHER (GE), Louis ABSIL (NE)	
11. Validation du descriptif	
Date de validation	2025
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM